



Source : Fédération des employés et employées de services publics CSN

UNE CONVENTION EST CONCLUE AUX SILOS À GRAIN DE PORT-CARTIER

(Port-Cartier, le 7 juin 2010) - Réunis en assemblée générale le 31 mai dernier, les travailleuses et travailleurs des Silos de Port-Cartier se sont prononcés à 60 % en faveur des termes de leur nouvelle convention collective.

D'une durée de 6 ans, du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2015, le contrat de travail de ces quelque 26 syndiqué-es, membres d'un syndicat affilié à la CSN et à la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP), prévoit des augmentations de salaire totalisant 10 % pour les 5 prochaines années et 1 % à titre de rétroactivité pour l'année déjà écoulée.

Autres gains

Les employé-es enregistrent également des gains aux chapitres suivants : retraite, mouvement de main-d'œuvre, formation, les clauses de santé et sécurité, l'amélioration des clauses relatives au non-harcèlement et à la non-discrimination, de même que le paiement complet par l'employeur de tous les équipements de sécurité.

Régime de retraite

Les employé-es voient ainsi la contribution de l'employeur à leur régime de retraite passer de 3 \$ l'heure qu'il est actuellement à 3.50 \$ d'ici 2014, soit une majoration de près de 16 %. De plus, la cotisation faite par l'employeur dans le REER individuel des employé-es passe de 1.50 \$ l'heure en 2010 à 2 \$ l'heure en 2014, une augmentation de près de 33 %. Au total, c'est une bonification de plus 22 % de l'ensemble du fonds de retraite dont bénéficieront les travailleuses et travailleurs au terme de la nouvelle convention collective de travail.

Les négociations avec l'employeur ont débuté le 10 mars dernier. En tout, une douzaine de rencontres ont été nécessaires pour conclure. La convention était échue depuis le 31 mars 2009. Rappelons que la CSN représente un peu plus de 5000 travailleuses et travailleurs sur la Côte-Nord.